

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 55 (1910)  
**Heft:** 5

**Rubrik:** Chroniques et nouvelles

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CHRONIQUES et NOUVELLES

---

### CHRONIQUE SUISSE

Le rapport du Département militaire suisse sur sa gestion en 1909. — Les manœuvres du 2<sup>e</sup> corps d'armée.

Comme nous le faisons chaque année, nous résumons les principales données du rapport du Département militaire suisse sur sa gestion, en 1909.

*Recrutement.* — La reprise du recrutement plus intensif de l'infanterie, dont l'année 1907 a marqué le début, a continué en 1909, sans atteindre le chiffre de l'année précédente. Ce recrutement avait été de 10 433 hommes en 1906, année du chiffre le plus faible. Il a été de 12 655 hommes en 1907, de 14 065 en 1908, de 13 598 en 1909. La totalité des recrues a été de 20 045 hommes sur 31 428 examinés, soit le 63,8 % ; l'année précédente le total avait été de 20 057 hommes sur 32 774, soit le 61,2 %. En 1907, la proportion avait été de 57 %. On devient donc de moins en moins sévère dans les conditions du recrutement. Ceci s'explique, entre autres, par les projets de réorganisation de l'armée qui permettront l'emploi d'une catégorie de recrues moins aptes à la marche que les soldats de l'élite en général, mais capables de rendre d'utiles services à d'autres égards.

Dans les armes spéciales, il y a augmentation du recrutement pour les batteries attelées, sans doute en prévision des futurs groupes d'obusiers, et surtout dans le génie ; en prévision aussi des futures formations nouvelles. Aussi bien sommes nous très en retard au point de vue de ce que l'on appelle ailleurs les troupes de communications et de liaison. On peut supposer que l'organisation de l'armée ne négligera pas une réforme aussi importante, qu'imposent les procédés de jour en jour plus scientifiques de la conduite de la guerre.

*Examens de gymnastique.* — La statistique des résultats n'est pas encore prête. Le rapport se borne à relever un léger progrès à beaucoup d'endroits, dénotant une certaine préparation. « Bien que les résultats ne soient pas encore brillants, dit-il, il n'en est pas moins réjouissant de constater que l'on se rend compte, peu à peu, de la nécessité du développement bien compris des aptitudes physiques de notre jeunesse. »

*Effectifs.* — Les effectifs au 1<sup>er</sup> janvier sont les suivants :

Etats-majors de l'armée et des unités d'armée	1672 hommes
Elite : Infanterie . . .	95 570 hommes
Cavalerie . . .	5 242 »
Artillerie . . .	15 368 »
Génie . . .	5 681 »
Forteresse . . .	3 416 »
Serv. de santé .	5 597 »
Serv. vétérin. . .	520 »
Serv. des subsist.	1 836 »
Troupes du train .	5 180 »
Serv. auxiliaires .	810 »
	140 664 »
Landwehr : Infanterie . . .	49 584 »
Cavalerie . . .	4 053 »
Artillerie . . .	5 484 »
Génie . . .	2 404 »
Forteresse . . .	900 »
Serv. de santé . .	2 249 »
Serv. vétérinaire .	298 »
Serv. des subsist.	562 »
Troupes du train .	2 843 »
Serv. auxiliaires .	34 »
	68 543 »
Total . . .	210 859 »
Landsturm : Infanterie . . .	52 621 »
Cavalerie . . .	1 103 »
Artillerie (canoniers, train, conn-	
voyeurs) . . .	8 299 »
Génie . . .	2 489 »
Serv. de santé . .	1 229 »
Serv. des subsist.	447 »
	66 538 »
Total des hommes instruits .	277 397 hommes.

**Instruction.** — *Instruction militaire préparatoire.* — Il y a eu, en 1909, une petite diminution du nombre des élèves ; ils ont été 10 100 au lieu de 10 268 en 1908. Dans ce chiffre, le Tessin ne compte que pour 100 élèves, et la Suisse romande pour 270 dans le canton de Vaud et 87 dans celui de Neuchâtel.

En 1909, le Département a chargé un officier supérieur de l'inspection des cours militaires préparatoires de chaque section, au lieu qu'auparavant un inspecteur était désigné dans chaque cas. Ces inspecteurs permanents ont reçu comme instruction de ne pas inspecter tous les arrondissements ou

sections, mais quelques-uns seulement ici et là, chaque année. Ce nouveau système a été partout apprécié ; il assure aux inspecteurs une plus grande influence sur la marche de l'instruction. Leurs rapports reconnaissent que l'instruction préparatoire atteint en général son but, plus ou moins bien suivant la qualité des cadres, dont le choix est parfois difficile. On relève dans presque tous les rapports le peu d'enthousiasme des jeunes officiers à se consacrer à l'instruction préparatoire.

Les cours de jeunes tireurs se développent. C'est une conséquence de la loi de 1907. En 1909, 61 sociétés de tir en ont assumé l'organisation et ont dressé 1141 jeunes tireurs. Dans ce chiffre, la Suisse romande n'entre que pour deux sociétés, à Fribourg et à Lausanne et 25 jeunes tireurs. Dans la Suisse allemande, l'institution est aussi à ses débuts. Un seul canton semble lui avoir donné d'emblée du développement, celui de St-Gall où 43 sociétés ont formé 789 jeunes tireurs.

*Recrues et cadres.* — Rien de particulier à dire de l'instruction des recrues et des cadres des armes spéciales. Dans l'infanterie, le recrutement plus fort a exercé son influence sur le nombre des écoles de recrues. Il y a eu dans chaque division quatre écoles avec 81 compagnies au total dont une de cyclistes. 13 033 hommes ont reçu l'instruction complète; 988 ont été licenciés en cours d'écoles (1908 : 12 604 et 973). L'augmentation par bataillon de fusiliers a été de 120 hommes (1908 : 108), par bataillon de carabiniers de 118 hommes (1908 : 104).

Pour la première fois, les écoles d'officiers ont été interrompues pendant 13 jours à titre d'essai afin de permettre aux sous-officiers de faire leur cours de répétition réglementaire avec une unité de troupe. Ce système est bon, dit le rapport de gestion, d'où l'on peut conclure qu'il sera perpétué.

On se rappelle que le service de l'infanterie avait adressé aux cantons une circulaire leur demandant leur concours pour l'égalisation des effectifs d'officiers entre les bataillons. Cet appel a été entendu, et grâce à l'obligance des autorités militaires cantonales des transferts de canton à canton ont assuré une répartition des officiers subalternes procurant à tous les bataillons de fusiliers et de carabiniers environ le 20 % de surnuméraires (minimum 12 % à Appenzell R. I ; maximum 27 % à Zurich). De même à la fin des écoles d'officiers, on a réparti uniformément les aspirants ; chaque bataillon en a reçu trois en moyenne.

Dans le génie un cours d'essai de télégraphie sans fil, que le tableau des services ne prévoyait pas, a réuni 20 télégraphistes de profession mis obligamment à disposition par la direction centrale des télégraphes.

Dans la forteresse, il y a eu un exercice de la garde régionale. Contrairement à ce que l'on faisait jusqu'ici, seuls les cadres, les fonctionnaires des communes et les signaleurs y ont pris part.

A propos des cours de maréchaux-ferrants, le service vétérinaire relève l'insuffisance des élèves aux travaux de la forge et du façonnage des fers. Cela s'explique par le fait que les travaux de forge à la main sont de plus en plus remplacés par la fabrication mécanique des fers à cheval.

*Cours de répétition.* — Dans l'ordre de rotation, le premier corps a exercé en 1909, dans le cadre de la division ; le 2<sup>e</sup>, dans celui de la brigade ; le 3<sup>e</sup>, dans celui du régiment. Le 4<sup>e</sup> qui aurait dû exercer dans le cadre du corps d'armée, ne l'a pas fait. Son commandant a estimé que les résultats des cours de 1908 rendaient désirable de soumettre les troupes à des exercices moins importants. La 8<sup>e</sup> division a eu en conséquence des cours par régiment et la 4<sup>e</sup> a exercé dans le cadre de la division. En 1910, l'inverse aura lieu, et en 1911 le 4<sup>e</sup> corps reprendra son rang dans la rotation.

Les troupes de la garnison du Gothard ont manœuvré dans la région des fortifications, à l'ouest du col du Gothard ; elles ont beaucoup souffert du mauvais temps.

Dans la landwehr il y a eu reprise des cours de répétition ; l'infanterie du 1<sup>er</sup> corps et d'une partie du 4<sup>e</sup>, et l'artillerie (parc) du 3<sup>e</sup> ont été convoqués.

Le rapport s'exprime comme suit au sujet des résultats :

Les tâches imposées aux troupes étaient souvent difficiles, mais, à peu d'exceptions près, elles ont été remplies partout consciencieusement et avec bonne volonté. Il faut reconnaître toutefois ainsi que divers rapports le relèvent qu'il y a lieu de veiller à ne pas surcharger le programme de nos cours de répétition de brève durée. Le travail doit être déterminé par le but poursuivi dans chaque cours ; les cours de répétition de détail doivent être consacrés aux travaux de détail et il ne saurait être question de recommencer l'instruction préliminaire dans les cours de répétition des grands corps de troupes.

On a constaté avec beaucoup de satisfaction que l'instruction des troupes était toujours en progrès. Notre infanterie a notamment beaucoup appris ces dernières années en ce qui concerne l'utilisation du terrain et la construction de travaux de défense. Ces travaux de défense ont l'inconvénient il est vrai de coûter fort cher au fisc vu la nécessité d'indemniser les propriétaires fonciers. Mais si nous voulons enseigner convenablement à nos troupes cette branche importante du service nous devons en passer par là. La conduite et la discipline du feu sont aussi en grand progrès grâce aux cours d'informations de Wallenstadt et aux tirs de combat exécutés maintenant fréquemment dans les cours de répétition. Les rapports sur les cours de répétition de la landwehr sont très réjouissants. On signale partout le travail consciencieux et la bonne volonté des hommes ; quant à l'aptitude manœuvrière de la troupe, on peut la déclarer suffisante après quelques jours de service. Un rapport affirme que les sous-officiers savent mieux se faire obéir et ont plus d'autorité que ceux de l'élite. Cependant, les cadres sont, d'une façon générale, le côté faible de notre landwehr ; il faut chercher par tous les moyens à donner à cette excellente troupe des supérieurs capables, surtout des officiers capables.

On se familiarise de plus en plus avec les prescriptions du nouveau règlement.

ment d'exercice. Ce règlement donne aux chefs de troupes beaucoup plus que l'ancien la liberté du choix des moyens à employer pour atteindre leur but notamment sous le rapport de l'étendue du front. Mais cette liberté ne doit pas conduire à l'exagération. L'armement moderne demande et permet même, sans aucun doute, à toute troupe des formations plus minces et par conséquent des fronts plus étendus. La force de résistance d'une simple ligne de tirailleurs a considérablement augmenté. Mais, si le combat doit être mené pendant long-temps avec la même intensité, une ligne mince de tirailleurs, parfois sans réserve pour la renforcer, ne suffit plus. Il faut également que le chef dispose de réserves s'il veut exercer une influence sur la marche du combat. Et si le front est étendu au point de ne pouvoir être occupé en entier par les tirailleurs il n'y aura nulle part une force capable d'amener la décision et il sera impossible de constituer des réserves.

La coopération des diverses armes est aussi très heureusement en progrès. Même l'artillerie et le génie, qui laissaient autrefois beaucoup à désirer sous ce rapport, arrivent à un certain degré de perfection. La cavalerie a bien travaillé quand elle a été employée comme il le fallait et reçu des tâches claires et lui convenant. D'autre part, certains commandants de détachement ne saisissent parfois pas bien l'emploi des unités de cavalerie dont ils disposent. Maintes fois, notamment, on a commis la faute d'employer de faibles compagnies de guides comme cavalerie indépendante.

Le service d'ordre a été meilleur qu'autrefois ; en revanche le service des rapports laisse encore à désirer. La faute en est moins à ceux qui transmettent les rapports qu'à ceux qui les expédient. Divers rapports sur les cours louent le service des patrouilles des officiers d'infanterie attachées à plusieurs détachements pour quelques jours de manœuvre à titre d'exercice.

La mobilisation s'est opérée en général sans accroc. La livraison des chevaux a également mieux marché que l'année précédente. A la vérité, on entendra toujours quelques réclamations ; il ne sera jamais possible notamment d'obtenir des chevaux de qualité irréprochable. On ne doit pas oublier que les cours de répétition ont toujours lieu en septembre et en octobre, dans l'intérêt même des militaires et de l'agriculture. Il faut alors un grand nombre de chevaux de louage et comme la fourniture des chevaux dépend du bon gré des propriétaires, on doit accepter les chevaux présentés même lorsque l'officier de livraison désirerait en procurer de meilleurs.

*Sociétés.* — En 1908, 3856 sociétés de tir comptant un effectif de 227741 membres avaient envoyé des rapports pour l'obtention du subside fédéral ; en 1909, leur nombre s'est élevé à 3924 avec 228 670 membres. Sur ce total 175 077 tireurs ont exécuté les exercices obligatoires, 106 800 les exercices facultatifs, 1419 les exercices de tir au pistolet, 3780 appartenant à 75 sociétés, les exercices de tir de combat. Le subside fédéral s'est élevé à 521 441 fr.

2062 retardataires ont suivi les cours obligatoires de tir.

Les sociétés de tir ont brûlé 26 347 600 cartouches de fusil et 1 288 500 cartouches de pistolet et revolver. Si l'on ajoute la consommation des munitions dans les services militaires et les autres livraisons, le total des car-

touches brûlées est de 34 940 617 cartouches de fusil et 2 332 942 cartouches de pistolet et revolver. En outre 181 980 cartouches de cadets. En comptant 200 000 tireurs en chiffre rond, la moyenne est de 190 balles environ par tireur.

Le rapport constate avec satisfaction que la plupart des sociétés de pontonniers travaillent avec ardeur; ces sociétés fournissent également les recrues-pontonniers nécessaires dans leurs arrondissements de division. Le nombre des jeunes gens exercés au service de pontonnier d'eau courante est même parfois si élevé que l'on peut attribuer des bateliers éprouvés aux bataillons du génie ou à la compagnie d'aérostiers où ils rendent de bons services. Quelques sociétés de pontonniers ont aussi formé des sections de tir, afin de permettre à leurs membres d'exécuter leur tir obligatoire.

Les sociétés de samaritains, 183 sections, comptent 7702 membres actifs, dont 4566 hommes et 3136 femmes.

Secours donnés par les membres: 15 152 ; fortune en espèces de la caisse centrale au 31 décembre 1908: 3196 fr. 09. La ligue des samaritains a reçu en 1908 une subvention fédérale de 800 fr. Elle a reçu la même somme de la société centrale de la Croix-Rouge.

Les sociétés du *service sanitaire volontaire* ont reçu une subvention de 45 000 francs.

Les établissements subventionnés par la Confédération mettent ensemble et par l'intermédiaire de la Croix-Rouge suisse, à la disposition du service de santé de l'armée en cas de guerre, un personnel infirmier se montant au total à 903 personnes (du 1<sup>er</sup> juin 1909 au 31 mai 1910). Ce personnel comprend 78 sœurs dirigeantes, 142 supérieures, 113 sœurs pour les opérations et 570 gardes-malades. Il y a augmentation de 46 personnes sur l'année précédente.

La *Société centrale de la Croix-Rouge* comptait à la fin de 1908, 28 012 membres isolés et 258 associations, formant 47 sections. La fortune de la caisse centrale était de 176 085 fr. 41, celle des sections de 360 413 fr. 67 ; les deux ont augmenté.

Les colonnes sanitaires auxiliaires sont restées au nombre de 10; il en existe actuellement à Berne, à Glaris, à Aarau, à Bâle, à Bienne, à St-Gall, à Zurich, à Winterthour, à Lucerne et à Schaffhouse.

La *Société sanitaire militaire suisse* comprend toutes les sociétés sanitaires militaires de la Suisse. Effectif au 31 décembre 1908: 828 membres actifs, 1133 passifs, 112 membres d'honneur. Subside fédéral, 1500 fr.

*Dépréciation des chevaux.* — Comme en 1908, le rapport de gestion déplore les frais considérables résultant de la dépréciation des chevaux de service. La dépense totale pour chevaux péris, repris et pour dépréciations, frais d'infirmierie, indemnités de route, frais d'experts et médicaments a atteint la somme de 591 354 fr. 42, en augmentation de 55 798 fr. 71 sur 1908.

*Magasins.* — Le rapport annonce le prochain dépôt aux Chambres fédérales d'un projet de nouveaux magasins de blés à Altorf et d'un agrandissement des magasins à fourrage. L'exposé des motifs de cet agrandissement est intéressant :

La quantité nécessaire de fourrage augmente chaque année. Il a été remis en 1909 aux écoles et au cours environ 45 000 quintaux de foin et environ 26 000 quintaux de paille, ce qui fait au total plus de 1400 wagons de 50 quintaux. Il n'y a pas même assez de place dans les magasins actuels pour les besoins d'une année, aussi devons-nous acheter chaque année la quantité nécessaire pour la dite année. Ce système qui paraît normal et même simple en théorie présente en réalité de graves inconvénients. La qualité et les prix du foin et de la paille varient tous les ans ; si nous devons acheter chaque année nous sommes dans l'obligation de nous procurer toute la quantité nécessaire pour une année, même si les prix sont élevés et notamment si la récolte n'est pas bonne. Ce qui se passe actuellement est précisément une conséquence de ce système.

Le foin récolté en Suisse en 1908 a été de bonne qualité mais il y en a eu peu. Les prix ont naturellement été élevés. En automne de 1908, on demandait pour du bon foin de la Suisse orientale 11 francs par 100 kg. franco gare de chargement, tandis que le foin de France ne coûtait que 7 à 8 francs franco gare frontière. Nous avons donc acheté une grande quantité de foin français, bien qu'il soit sensiblement inférieur en qualité au foin suisse. Comme il avait été importé pour le commerce également beaucoup de foin de France, les prix du foin de Suisse baissèrent sensiblement au printemps de 1909. On aurait pu acheter alors du bon foin de la Suisse orientale à 9 fr. les 100 kg., mais le manque de place ne permit pas de le faire.

Or nul n'ignore que par suite du mauvais temps le foin de 1909 n'a pas été de bonne qualité ; il a été récolté dans de mauvaises conditions et est en conséquence peu nourrissant. Il coûte environ 11 francs les 100 kg. et nous sommes obligés d'en acheter à ce prix pour une année entière malgré la mauvaise qualité. Il saute aux yeux qu'il aurait mieux valu pouvoir acheter le printemps dernier, en plus de la quantité nécessaire pour l'année, quelques mille quintaux de meilleur foin à 9 francs.

La paille, il ne s'agit que de paille française, était bonne et à bon marché en 1908 ; nous avons payé 5 fr. 20 les 100 kg. franco gare frontière et en avons acheté autant que le permettait la place disponible dans nos magasins. En 1909, la récolte de la paille n'a pas été bonne en France, elle est néanmoins très recherchée et les prix sont élevés. On payait au commencement de 1910, même pour de la paille de qualité moyenne, 7 fr. 60 franco gare frontière, soit de 2 francs à 2 fr. 50 plus cher par 100 kg. qu'une année auparavant pour de la bonne paille. Si nous avions eu plus de place et si nous avions pu acheter l'année dernière ne fût-ce que 10 000 quintaux de plus que la quantité nécessaire nous aurions réalisé sur la paille seulement une économie de 20 000 fr. et aurions eu de la marchandise de meilleure qualité.

Il résulte de ce qui précède que ce serait un grand avantage équivalant à une réelle économie dans les achats de foin et de paille, de pouvoir disposer de magasins plus grands. Nous pourrions ainsi quand les prix seraient avanta-

geux et la récolte bonne, acheter plus qu'il ne nous faut pour une année entière et éviter des achats les mauvaises années, lorsque la marchandise est chère.

Il est évidemment aussi dans l'intérêt de la préparation à la guerre de posséder des approvisionnements plus considérables. En été, les particuliers ont généralement peu de foin dans leurs granges et la paille a déjà disparu. Si l'on devait mobiliser à ce moment-là, ce serait une véritable calamité.

*Secours aux familles nécessiteuses.* — Comme il fallait s'y attendre, le nombre des demandes de secours a considérablement augmenté depuis 1908. La cause en est les cours de répétition de la landwehr qui ont eu lieu en 1909, pour la première fois sous le nouveau régime, et le fait que les dispositions de l'article 22 et suivants de l'organisation militaire sont parvenues à la connaissance de plus de monde. Des militaires qui n'avaient pas présenté de demande l'année précédente ont appris par leurs camarades ou par la presse les bienfaits de l'institution. Ils ont présenté des requêtes qui n'ont pu être refusées.

Dans la plupart des cas, on a approuvé les mesures prises par les autorités communales et ordonné le paiement de la part de la Confédération. Il n'y a eu de contestations que lorsque les communes ont cru devoir fournir un véritable revenu en payant aux parents du militaire son gain entier. Souvent aussi, les secours n'ont pas répondu aux conditions d'existence des personnes intéressées.

Le département militaire a rectifié les comptes de ce genre. Il a rappelé qu'au service militaire le soldat est nourri par la Confédération, qu'il y a donc lieu de déduire de son gain journalier moyen la valeur de son entretien. Il ne faut pas oublier non plus en fixant les secours de tenir compte du nombre et de l'âge des ayants droit, ainsi que, le cas échéant, du gain des personnes vivant en ménage commun avec le militaire. Le département a toujours fait remarquer que les secours ne devaient être accordés qu'en cas de dénûment.

\* \* \*

On sait que les manœuvres de division contre division auront lieu cette année-ci dans le 2<sup>e</sup> corps d'armée. L'ordre de corps n° 1 vient d'être envoyé.

Le corps d'armée sera renforcé de la compagnie d'aérostiers et, pour permettre la constitution d'une division de cavalerie, de la brigade de cavalerie 1 et du régiment de cavalerie 4. La division comptera ainsi 15 escadrons et 2 compagnies de mitrailleurs à cheval.

Le cours commence le 29 août et les manœuvres le dimanche 4 septembre au soir pour durer jusqu'au 8 septembre inclusivement. Le 8 septembre au soir et le 9 retour des troupes sur les places de rassemblement de corps. 10 septembre, licenciement.

La première semaine sera consacrée à des exercices de service en campagne et à des marches ; chaque corps de troupes, entre autres, doit exécuter une marche de plus de 30 kilomètres. Dans le Jura, les troupes à pied et l'artillerie devront franchir un passage dénué de routes. L'artillerie qui mobilise le 27 exécutera son premier tir le 29 ; un second exercice de tir aura lieu dans le courant de la semaine dans le Jura. L'ordre de corps insiste sur les soins à donner aux chevaux.

Les prescriptions relatives aux subsistances interdisent de surcharger les voitures des petits vivres pour plusieurs jours. Les commandants de division prendront les dispositions nécessaires pour le ravitaillement selon l'article 56 de l'Instruction pour l'administration des cours en 1910. Les petits vivres peuvent aussi être touchés contre bons et sans commande préalable, sur les places de distribution indiquées par le commandant de corps. D'une manière générale, les chefs des colonnes de train ont l'ordre de déposer aux mains de l'autorité communale la plus voisine tous les articles et objets non réglementaires, y compris la surcharge des petits vivres, dont ils constateront la présence sur les fourgons.

Les nouvelles cuisines roulantes de l'infanterie feront leur première apparition. Elles seront délivrées aux bataillons de la 5<sup>e</sup> et de la 9<sup>e</sup> brigades.

---

### **CHRONIQUE ALLEMANDE**

*(De notre correspondant particulier).*

**Essais d'aéroplanes.** — Amélioration de la situation des sous-officiers : leurs congés sont prolongés ; ils sont dispensés du port du sac. — Nouveaux effectifs créés le 1<sup>er</sup> avril. — Les résultats du recrutement. — Les manœuvres en 1910. — Les conditions de l'avancement de l'officier prussien. — Prescriptions concernant le nouvel uniforme de campagne. — Le ministre de la guerre et l'éducation de la jeunesse. — Manœuvres de la réserve.

On s'occupe activement dans notre armée des aéroplanes. Nous aurons au commencement de mai la semaine internationale d'aviation, laquelle sera suivie, au mois d'août, de la première semaine nationale d'aviation, sur le terrain que possède la Société d'aéronautique à Johannisthal, près de Berlin. Le ministre de la guerre a doté cette seconde entreprise de 18 000 M. de prix. Les conditions sont libellées comme suit : « *Concours de hauteur*, 5000 M. au 1<sup>er</sup>, 3000 au 2<sup>e</sup> et 1000 au 3<sup>e</sup>. Concours national pour aviateurs allemands conduisant des aéroplanes dont toutes les parties auront été construites en Allemagne, à l'exception toutefois du moteur qui peut être de provenance étrangère. Les concurrents ne seront admis que s'ils n'ont encore jamais gagné de prix en espèces. Le classement se fera suivant les hauteurs at-

teintes, un minimum de 50 mètres étant toutefois exigé pour être classé. Les départs pourront être répétés à volonté, à la seule condition qu'ils soient exécutés aux jours et heures prévus. »

*Concours de poids.* Mêmes prescriptions générales que ci-haut. Le poids du concurrent ajouté à celui de sa charge devra être au minimum de 140 kg.; l'espace minimum à parcourir sans atterrir est de 5 km. Pour déterminer le vainqueur on tiendra compte avant tout de la charge, puis, à égalité de charge, de la plus grande distance parcourue.

Chaque concurrent, avec sa charge, devra se faire peser avant son départ; après la course cette opération ne sera exigée que de ceux qui auront parcouru le minimum prévu; on ne peut pas prendre de personnes comme chargement.

Pour le second concours national d'aviation qui aura lieu du 7 au 13 octobre de cette année, le ministre de la guerre a fait don d'une somme égale à affecter aux prix. Les conditions de cette nouvelle joute ne sont pas encore publiées, mais on peut tenir pour certain qu'elles seront plus sévères encore que les premières et qu'elles tiendront compte des expériences qui auront été faites à Johannisthal. Le gouvernement accordera cette année à la Société d'aéronautique encore un subside de 20 000 M. destiné à améliorer le champ d'aviation et ce, à la condition que les aéroplanes militaires aient leur entrée sur la place pour tous leurs exercices.

Le ministre de la guerre, général von Heeringen a, de son côté, offert une somme importante comme prix d'honneur, mais il s'est réservé d'en prescrire les conditions ultérieurement; la première de celles-ci sera en tous cas que le prix est d'ores et déjà réservé à un aviateur allemand montant un appareil entièrement construit en Allemagne. Il faut saluer avec une vive satisfaction l'intérêt personnel que témoigne le ministre de la guerre à l'aviation; son administration a déjà beaucoup fait pour les ballons dirigeables et pour la technique de l'aviation, mais son don généreux couronne tous ces travaux et leur donne une consécration tout à fait officielle. Cette activité ministérielle ne s'est pas bornée à la création des prix que nous venons de rappeler, mais elle a puissamment contribué à la construction des ports d'attache et des champs de manœuvre de la flotte aérienne. Le ministre a en outre veillé à ce qu'on attribue dans les prochains concours, une importance spéciale à des points qui jusqu'ici avaient été un peu négligés, comme par exemple le transport de charges lourdes.

\* \* \*

Les sous-officiers viennent de voir leur position sensiblement améliorée. Dorénavant tous les sous-officiers porteurs du revolver des officiers sont dispensés de demander des permissions de nuit et peuvent sans autre rentrer à l'heure qu'ils voudront. Les autres sous-officiers auront toujours la per-

mission de minuit. Dans certain cas cependant cet état de choses pourra être modifié. Les sous-officiers mariés bénéficieront d'une carte de permission permanente.

Quant au port du sac, les sous-officiers des troupes à pied en seront dispensés chaque fois que les lieutenants ne le porteront pas. Là encore on pourra ordonner des exceptions à la règle.

Signalons les plus importantes modifications de l'effectif survenues le 1<sup>er</sup> avril : on a attribué à la forteresse de Mayence un officier des troupes de communications comme major de place. A Erfurt on a installé un nouveau régiment de chasseurs à cheval, rég. 6. La 3<sup>e</sup> compagnie du bataillon des aérostiers a vu son effectif augmenté d'un officier, d'un fourrier, de 12 sous-officiers et de 57 hommes. A Metz et à Strasbourg on a installé deux stations centrales de télégraphie sans fil, ce qui a nécessité l'adjonction d'un officier. Le nouveau corps des officiers vétérinaires comprend un vétérinaire général, avec le rang de colonel; 25 vétérinaires de corps, avec le rang de major, et 255 vétérinaires attachés aux états-majors et 281 autres officiers. Tous ont droit au « Bursch ».

Au recrutement de 1907, dont on possède maintenant la statistique, c'est l'Alsace-Lorraine qui a eu le plus de recrues déclarées aptes — 66,7 % — et la province de Brandenbourg qui en a eu le moins — 44,4 % —. La Souabe et la Bavière ont eu la plus forte proportion d'hommes renvoyés d'un ou deux ans — 21,5 % —; la Westphalie n'a atteint que le 7,5 %. Quant aux hommes admis conditionnellement, Brandenbourg en a eu 37,3 %, le maximum, et l'Alsace 12,9 %, le minimum. Les différences entre les chiffres des inaptes sont relativement minimes ; elles varient entre le 8,8 % (Schleswig-Holstein) et le 5,4 % (Saxe). Les conditions sociales et les professions exercent une influence très sensible sur l'aptitude au service ; la meilleure preuve en est que la proportion des inaptes varie, suivant les circonstances, jusqu'à la proportion de 22 %. De tous temps ce sont les agriculteurs de la classe moyenne qui ont fourni les meilleurs soldats ; et l'avenir n'y changera évidemment rien. D'autre part, l'ouvrier industriel rendra toujours plus de services, non seulement dans les armes spéciales, mais aussi dans les autres unités, grâce à l'introduction d'armes et de machines toujours plus compliquées qui exigent de plus en plus des hommes possédant des connaissances techniques.

La proportion des illettrés ou « analphabets », soit des recrues ne sachant ni lire ni écrire, a été en 1907 de 0,2 % (en 1871 il y en avait 30 %); en Angleterre cette proportion est de  $\frac{1}{10}$  (36,3); en France de  $\frac{35}{100}$  (chiffre inconnu); en Autriche-Hongrie  $\frac{220}{100}$  (270); en Italie  $\frac{807}{100}$  (630) et en Russie

<sup>620/00</sup> (890). La mortalité donne aussi des renseignements utiles sur la valeur de la troupe ; sur 1000 hommes la mortalité moyenne de l'armée allemande a été en 1907 de 2,20, en Italie 4,20, en Autriche-Hongrie 4,40, en France 4,50 (11,1 si l'on compte l'Algérie et la Tunisie), en Russie 5,10, en Angleterre 5,14 (8,9 avec les colonies), aux Etats-Unis 6,11.

\* \* \*

Les manœuvres impériales en 1910 auront lieu entre le 1<sup>er</sup> et le 17<sup>e</sup> corps d'armée dans la Prusse occidentale. Il y aura en outre les manœuvres de cavalerie exécutées par 5 divisions réunies. L'une d'entre elles fera un exercice d'exploration qui durera 4 jours contre une division de cavalerie formée spécialement à cet effet. Comme l'année dernière ce sera de nouveau l'inspecteur général de la cavalerie, le général von Kleist, qui dirigera cet exercice. Au 19<sup>e</sup> corps saxon et au 13<sup>e</sup> württembergeois auront lieu de grandes manœuvres ayant pour objectif des points fortifiés ; l'artillerie lourde y jouera un rôle important et sera munie de projectiles à balles. Des exercices de fortification auront lieu à Metz, Magdebourg et Bromberg ; combinés pour les troupes de communication avec des exercices importants de télégraphie sans fil. On prescrit d'éviter autant que possible, durant toutes les manœuvres, les dommages aux cultures.

Toutes les unités devront être de retour à leur garnison pour le 30 septembre au plus tard, puisque cette date est celle à laquelle les hommes qui passent à la réserve doivent être libérés.

\* \* \*

Les conditions de l'avancement des officiers ne paraissent pas s'être améliorées au cours de la dernière année ; il semble au contraire qu'elles aient empiré notamment pour les officiers subalternes et que ceux-ci soient réellement dans une situation un peu critique. Il n'y a pas eu de promotion de lieutenants-généraux au grade de général d'infanterie ; le brevet du plus ancien lieutenant-général date du 14 février 1906 et lui-même est officier depuis 1870. Quant aux majors-généraux une promotion vient de passer au grade supérieur ; mais ce fait ne sort pas de l'habitude, puisque depuis plusieurs années déjà, les généraux-majors restent au maximum trois ans à ce grade. De même une promotion de colonels vient d'être nommée au grade supérieur. Dans la cavalerie et dans l'artillerie de campagne il y a déjà 21 colonels à la tête d'une brigade. Les plus anciens colonels sont depuis quatre ans à ce même grade. Pour les lieutenants-colonels c'est la promotion de mai 1907 qui vient en tête ; ici aussi on s'efforce d'obtenir pour toutes les armes les conditions d'avancement aussi égales que possible ; dans la cavalerie tous les lieutenants-colonels, sauf deux commandants de régiments, dans l'artillerie de campagne il y en a 44 et dans l'artillerie à

pied ils le sont également tous à l'exception d'un seul. Quant aux majors restent environ six ans et demi à ce grade et leur situation ne s'est pas améliorée.

Dans les grades inférieurs chaque arme a des conditions d'avancement différentes; on s'efforce cependant de les égaliser en délivrant des brevets par anticipation. Dans l'infanterie c'est actuellement la promotion de septembre 1908 qui est à l'avancement, de sorte que ces officiers auront été en tous cas durant onze ans et demi au grade de capitaine, ce qui paraît décidément trop long pour une charge aussi lourde et aussi fatigante. Sans doute ce temps est sensiblement écourté par le fait qu'on antidepte les brevets, mais cela n'empêche qu'il y a actuellement 87 capitaines qui sont officiers depuis plus de 25 ans.

La situation des premiers-lieutenants s'est légèrement améliorée, puisque la promotion de janvier 1903 se trouve maintenant à l'avancement, ce qui n'empêche que l'avancement à ce grade est encore ralenti puisqu'il y a actuellement des officiers avec le brevet de 1894 qui sont encore premiers-lieutenants, en sorte qu'ils auront servi pendant seize ans et demi avant d'être capitaines. Il en est de même pour les lieutenants d'infanterie: c'est actuellement la promotion d'août 1899 qui vient en tête (l'année précédente janvier 1899). D'ici peu de temps la durée normale du grade de lieutenant sera de 11 ans. Dans la cavalerie la situation des Rittmeister s'est légèrement améliorée (septembre 1899-juin 1898); en sorte que les officiers de cavalerie ont un an d'avance sur leurs camarades de l'infanterie. Dans l'artillerie de campagne c'est pire ; pour les capitaines la promotion à l'avancement est celle de décembre 1898 (l'année précédente mars 1898, pour les premiers-lieutenants janvier 1894 (mai 1893) et pour les lieutenants janvier 1892 (août 1897). Les lieutenants de l'artillerie de campagne restent donc, maintenant déjà, durant 11 ans et demi au même grade. Les conditions sont un peu meilleures dans l'artillerie à pied; mais l'année dernière a cependant marqué un certain recul ; les capitaines à l'avancement ont leur brevet du mois de mars 1900 (l'année précédente septembre 1899). Dans le corps des ingénieurs et des pionniers les capitaines les plus anciens ont leurs brevets datant de janvier 1900 (décembre 1898); les premiers-lieutenants de juin 1906 (septembre 1905) et les lieutenants de janvier 1901 (août 1900). Quant aux troupes de communications qui passaient pour avoir les conditions d'avancement les plus favorables, elles ont, elles aussi, une tendance à la baisse ; les capitaines de septembre 1901 sont à l'année précédente, mais pour les premiers-lieutenants ce sont ceux d'avril 1906 (septembre 1905), pour les lieutenants novembre 1900 (octobre 1900). Dans le train l'avancement ralentit aussi dans de notables proportions : capitaines mars 1899 (janvier 1899), premiers-lieutenants juin 1905 (septembre 1904), lieutenants février 1900 (janvier 1900).

Des prescriptions concernant le nouvel uniforme viennent d'être édictées ; il en résulte que les officiers devront dorénavant commander les tuniques, pèlerines, manteaux et culottes en drap gris, conformément à la nuance adoptée, tandis que les officiers de chasseurs commanderont du drap gris-vert. Pour les mitrailleurs ils se feront faire, au fur et à mesure des besoins, des vêtements neufs d'après la nouvelle coupe, soit avec des revers au col et sur les manches ; les cuirassiers remplaceront leur justaucorps gris par une tunique de même nuance ; quant aux chasseurs à cheval et aux ordonnances d'état-major on leur supprime le justaucorps. Les officiers recevront, outre la tunique actuelle, une tunique bordée de galons vert-clair. Les boutons actuels seront remplacés pour toute la troupe par des boutons mats ornés de la couronne impériale. Les épaulettes des officiers de uhlans seront remplacées par des pattes d'épaules. Pour remplacer le Lite wka, les officiers pourront porter la tunique de campagne gris-vert. D'une façon générale le délai accordé aux officiers pour le port des anciens uniformes s'étend jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1915.

L'ordonnance sur le nouvel uniforme rappelle que la couleur de l'uniforme des officiers doit être identique à celle de l'uniforme de la troupe et qu'en tout cas ils ne peuvent choisir une teinte plus claire : de plus en plus il faut arriver à ce que l'ennemi ne puisse distinguer l'officier de sa troupe. L'uniforme bleu-foncé se portera à la parade, pour la garde, au service divin, en justice, pour les sorties et réceptions. La coiffure de campagne est une casquette en drap gris-vert ; elle est de consistance molle. La visière est en cuir souple verni en noir. Cette casquette est munie d'une jugulaire en cuir avec passants. La tunique est en drap. Le col devra être aussi bas que possible et en tout cas ne pas gêner les mouvements du cou. Seuls les cuirassiers, les dragons et les chasseurs à cheval conserveront un col droit à la tunique ; pour toutes les autres armes on a introduit un col rabattu légèrement montant et assez souple pour pouvoir être relevé. La tunique de campagne sera en outre munie sur les pans antérieurs de 2 poches s'ouvrant en biais. Les boutons actuels seront tous remplacés par des boutons mats dorés ou argentés. Tous les officiers qui avaient des broderies à l'uniforme bleu foncé porteront des insignes spéciaux sur le col, ornés de passementeries rappelant celle de la troupe mais entremêlées de fils argentés.

Les officiers sanitaires auront une casquette en drap gris avec parements bleu-foncé. La tunique sera celle des officiers de l'infanterie avec les revers sur les manches mais sans parements.

Les généraux du service sanitaire porteront, en vertu de l'ordonnance pour l'uniforme des généraux, la tunique de campagne avec des numéros bleu-foncé sur le col, ornés de petites broderies rappelant celles qu'ils avaient avec l'uniforme bleu-foncé. Les officiers nommés après le 23 mars 1910 pourront remplacer immédiatement la hitewka par la tunique de cam-

pagne et les autres à partir du 1<sup>er</sup> avril 1911 ; on pourra, aux mêmes conditions, porter les pantalons de campagne. L'officier devra pouvoir disposer d'un nouvel uniforme de campagne complet, immédiatement pour le cas de mobilisation, et, pour le temps de paix, être en mesure de le porter aussitôt que la troupe à laquelle il appartient en aura été fournie. Pour l'ordinaire l'officier revêtira l'uniforme de campagne gris chaque fois que la troupe le portera.

\* \* \*

Le Ministre de la guerre von Heeringen vient d'envoyer à tous les généraux-commandants de corps un ordre qui mérite de retenir l'attention. On y lit entre autres : « De récentes expériences en matière d'éducation démontrent de nouveau avec quelle facilité la jeunesse s'enthousiasme pour les choses militaires. L'Etat a donc le plus grand intérêt à développer autant que possible ce goût et la joie qu'apporte la jeunesse à l'accomplissement de ses devoirs militaires. Dans ce sens on pourra, par exemple, sans aucun inconvénient pour les exigences du service, permettre fréquemment à des écoliers, école ou classe séparée, d'assister aux parades, aux manœuvres ou à des exercices intéressants ; il faudra à ces occasions-là leur réservrer de bonnes places, les faire conduire par des officiers spécialement qualifiés et les renseigner sur la marche de la manœuvre. En outre, l'armée a le plus grand intérêt à ce que les hommes lui arrivent avec des forces physiques aussi exercées que possible ; pour concourir à ce but il faudra mettre à la disposition de la jeunesse les places d'exercices, les appareils et les salles de gymnastique dépendant d'une place d'armes, et d'une façon générale développer autant que possible tous les sports. On pourra également, dans les localités qui ne possèdent pas de piscine de natation, mettre celles des casernes à la disposition des écoliers. La présence des officiers et des sous-officiers aux concours sportifs qu'organise la jeunesse contribuera certainement à stimuler ces efforts ».

Cet ordre mérite toute notre approbation. En effet, il met en évidence une des nécessités primordiales de l'heure actuelle, celle de l'éducation de la jeunesse pour les choses militaires. En deuxième lieu, il vise à obtenir une collaboration constante entre l'armée et le peuple ; enfin cet ordre indique des moyens précis qui permettent d'espérer qu'on obtiendra des résultats pratiques. Sans doute ceux-ci ne seront-ils pas considérables au début. En effet, il faudrait, pour compléter les indications du ministre de la guerre, que d'autres efforts viennent se joindre aux siens et que notamment le ministre de l'instruction publique, les autorités scolaires et les parlements complètent son initiative. L'administration militaire ne peut guère faire plus que ce qu'indique l'ordre du ministre de la guerre et il faut souhaiter que sa tentative soit appuyée de toute part et qu'elle ne rencontre que des gens décidés à la faire triompher.

Les manœuvres de la réserve comprendront cette année 357,000 hommes. Il y aura en tout 24 régiments d'infanterie et 17 groupes d'artillerie de campagne. Les bataillons de chasseurs et de pionniers qui prendront part aux manœuvres impériales entre le 1<sup>er</sup> et le 17<sup>me</sup> corps verront leur effectif porté à 700 hommes par la mise sur pied pour 28 jours de tous leurs réservistes. Quant aux unités qui ne prennent pas part aux manœuvres impériales on commandera 10 hommes par compagnie pour 28 jours ; on fera en sorte que leur entrée au service ait lieu assez tôt pour qu'ils arrivent entraînés aux manœuvres. Pour les hommes ne prenant pas part aux manœuvres la durée du service ne sera que de 15 jours. Les unités de réserve manœuvreront autant que possible sur leur place d'armes respective ; il en sera de même pour les compagnies de Landwehr dont l'effectif ne devra pas dépasser 150 hommes. On adjoindra à chaque compagnie ou batterie de réserve un commandant de compagnie et 2 lieutenants de l'armée active.

Tous les régiments à 2 bataillons en auront un 3<sup>me</sup> formé par les hommes de la réserve ; les corps d'armée à faible effectif recevront des unités de manœuvre pour égaliser les forces. On devra également dans la convocation des hommes au service tenir compte des considérations d'ordre professionnel et avoir notamment égard à la récolte des moissons. Les ordres de marche doivent être adressés aussi tôt que possible pour permettre à ceux qui désirent être dispensés de faire valoir leurs motifs en temps utile.

Les officiers d'arrondissements, les commissions d'estimation des chevaux et des officiers de réserve pourront également être levés pour remplir les fonctions qui leur incomberaient en cas de mobilisation.

Les principes qui devront avant tout être observés dans ces manœuvres de la réserve seront d'une part la répétition de ce qui avait été enseigné autrefois ainsi que le développement de la discipline et, d'autre part, la préparation aussi minutieuse que possible au combat. Les troupes devront donc participer avant tout à des exercices se rapprochant le plus possible de la réalité.

L'importance de ces manœuvres de réserve augmente à bon droit d'année en année ; en effet, les armées modernes comptent un nombre relativement faible de soldats permanents et la réserve représente de beaucoup la majorité des effectifs. La France, cette année, appellera 670,000 réservistes sous les drapeaux.

---

**CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS***(De notre correspondant particulier.)*

Le projet de censure de la presse en temps de guerre. — Avancement et élimination. — Manœuvres de 1910. — Epilogue des manœuvres de 1909. — Chevaux et attelages. — Faits divers.

L'on songe aujourd'hui à faire, aux Etats-Unis, ce qui eût été accompli depuis bien longtemps dans n'importe quel autre pays, si la presse y jouissait de moyens aussi puissants d'information. Il est réellement question d'établir une censure des journaux en temps de guerre ! Mais de la coupe aux lèvres il y a loin, comme dit le proverbe arabe ; et il ne faut pas s'imaginer que la presse se soumette sans lutte à la réglementation projetée. Si on se reporte à l'époque de la guerre hispano-américaine, on peut récolter une ample moisson de faits montrant, de la part des périodiques, et surtout des feuilles « jaunes », une inconscience, un oubli des règles les plus élémentaires de la prudence, qui feraient douter de leur patriotisme, si l'on ne connaissait les habitudes invétérées des reporters américains. Nous nous rappelons avoir vu, avec stupeur, à ce moment, dans les journaux quotidiens, des renseignements sur l'armement, les défenses, les garnisons, de nature à rendre à l'ennemi les plus grands services. On a pu dire, sans trop d'exagération, que pour se procurer des détails sur les mouvements de troupes, les embarquements, les ordres donnés à la flotte, il n'était pas besoin d'entretenir un service compliqué d'espionnage ; les Espagnols n'avaient qu'à ouvrir un journal de New-York ou de Chicago. L'état-major général de l'armée a fait une compilation des indiscretions de la presse ; et il en ressort que ce mal a toujours existé à un haut degré aux Etats-Unis, et qu'il s'est fait sentir notamment durant la guerre civile. Les journaux américains, on le sait, ne sont pas plus scrupuleux sur la qualité de leurs nouvelles que sur les moyens de se les procurer. S'ils ne peuvent obtenir d'informations sur un certain fait, ils en inventent. Ceci, il est vrai, n'est guère dangereux ; mais la question n'est pas là. Le public sait que toutes les nouvelles ne sont pas authentiques ; cependant, il sait aussi que dans le tas il y en a de vraies, et c'est pourquoi il achète les innombrables éditions publiées par les feuilles jaunes, en temps de guerre, à toute heure du jour et de la nuit. En 1898, les *extras* se criaient dans les rues jusqu'à deux et trois heures du matin, et l'on voyait les gens sauter du lit pour se les procurer.

La presse de cette catégorie redoute naturellement une censure militaire qui déprécierait la valeur de ses informations. Il faut s'attendre, ainsi que nous le disions plus haut, à une vive opposition. L'état-major l'a compris ; et il se garde bien de heurter de front des journalistes dont plusieurs

sont des puissances financières — partant, dangereuses auprès du Congrès. — Son chef, le général Bell, s'est montré, depuis son retour de Mandchourie, où il avait été suivre les opérations russo-japonaises, plus partisan que jamais de la censure. Il aurait, dit-on, exprimé l'opinion que toute contravention aux prescriptions de la loi sur la presse, en temps de guerre, soit frappée d'une amende de 25 000 francs et d'un emprisonnement variant de six mois à trois ans.

On ne peut que souhaiter bonne chance à l'état-major dans sa campagne pour la bonne cause.

\* \* \*

En ce moment, il faut bien le dire, le corps d'officiers est absorbé par une question d'un intérêt plus immédiat : l'*Elimination Bill*, actuellement devant le Congrès. La lenteur des promotions est un mal commun, avec différents degrés d'intensité, à toutes les armées modernes. Les causes de cet état de choses sont trop connues pour que nous ayons besoin de les rappeler. Il y a plusieurs années que l'on s'efforce ici de remédier à cette situation. Les épreuves d'endurance, par exemple, instituées par le président Roosevelt, ont pour but de fournir un criterium pratique pour l'élimination des officiers de tous grades incapables physiquement de faire leur métier d'une façon convenable en campagne. Le président, comme le ministre de la guerre, savaient bien, en effet, que le haut commandement a une tendance à fermer les yeux, en temps de paix, sur les causes d'inaptitude au service chez de vieux serviteurs très méritants, qu'il paraît dur de mettre à la retraite anticipée. On s'est demandé même si les épreuves en question ont été *partout* rigides et productives de résultats... Les commandants de divisions territoriales l'affirment et nous devons les croire.

Toutefois, il est évident que ce genre d'élimination est insuffisant pour donner à l'avancement l'essor qui lui fait défaut.

Le Congrès a été saisi d'un projet très radical en vertu duquel, chaque année, lorsqu'il ne se produit pas assez de vacances par suite de décès, révocations, retraites, etc., le ministre procéderait par élimination d'office, en se basant sur les limites d'âge suivantes : lieutenants, 27 ans ; capitaines, 34 ; majors, 44 ; lieutenants-colonels, 50 ; colonels, 54. Le président Taft se montre très partisan de ce système qui, dit-il, « ne fait de tort à personne ». Mais c'est justement sur ce point qu'on n'est pas d'accord. Un signe certain que la mesure lèserait des intérêts, est que des protestations se sont élevées de toutes parts contre le projet. En fait, il est facile d'en trouver les points faibles. D'abord, à l'égard des officiers entrés au service avant l'application de la loi, l'élimination ainsi comprise constituerait une sorte de violation du contrat fait par l'Etat avec ces officiers. Tel capitaine qui avait le droit de compter sur une retraite à 64 ans, avec pension égale aux trois quarts de sa solde, peut se trouver remercié à 34 ans, avec une pen-

sion insignifiante, inférieure même à celle qu'il eût reçue s'il avait été retraité comme sergent-major<sup>1</sup>. A quoi sert-il de donner à un lieutenant en premier une solde d'activité de 10 000 fr. par an, si, à 27 ans, on peut le rendre à la vie civile avec 702 fr. de pension ? D'un autre côté, le bill créerait une inégalité entre les anciens élèves de West Point et les officiers sortant du rang, puisque les premiers passent lieutenant souvent huit ou neuf ans avant les seconds. Tout devient une question d'âge à l'entrée au service ; les talents, les mérites ne comptent plus guère pour rien. Enfin, quand l'on devra avoir recours à l'élimination d'office, il faudra, généralement, faire un choix. Il n'est pas présumable, en effet, que le nombre des officiers tombant sous le coup de la loi, une année déterminée, cadre exactement avec celui des éliminations « imposées par le besoin du service ». Comment se fera cette sélection ? La politique, les influences y resteront-elles étrangères ? Il est permis d'en douter et l'on peut craindre que le bill ouvre une nouvelle porte au favoritisme.

Il y aurait encore d'autres inconvénients. En peu de temps le nombre des retraites serait considérablement augmenté et, malgré la modicité de certaines pensions, le Trésor se trouverait avoir à supporter un lourd fardeau. De plus, on pourrait aussi redouter qu'en donnant ainsi à la carrière d'officier la devise : « Ote-toi de là que je m'y mette », la loi éloigne une foule de sujets d'élite, peu disposés à courir les risques d'une libération anticipée, avec une retraite insuffisante pour vivre sans rien faire, à un âge où il est difficile d'embrasser une nouvelle profession. Sans aucun doute, on obtiendra des cadres jeunes, actifs, entreprenants ; mais il est tout aussi sûr que ces cadres dépenseront, dans cette course au clocher, la majeure partie de cette activité et de cette entreprise à agir sur leurs protecteurs pour faire hâter leur promotion au grade supérieur.

\* \* \*

Les manœuvres de 1910 ne présenteront pas de différence notable avec celles de 1909 ; c'est-à-dire qu'il y aura les mêmes sept camps d'instruction pour exercices combinés des réguliers et de la milice. Toutefois, on parle d'ouvrir un nouveau camp, en Maryland, Virginia ou Pensylvanie pour les troupes de ces Etats, du New Jersey, de Delaware et du district de Columbia. Il importe en effet d'éviter aux gardes nationaux de trop grands déplacements. Ce n'est pas une chose commode, soit dit en passant, de concilier tous les intérêts en matière de manœuvres de cette espèce. Le commandement est sans cesse saisi de pétitions émanées d'hommes d'affaires des diverses régions, demandant chacune une époque différente de convocation

<sup>1</sup> Le taux de la pension serait calculé en multipliant par un douzième le carré du nombre des années de service.

des milices, sans aucun souci, bien entendu, des besoins du voisin ou des nécessités du service.

On sait qu'un certain nombre de régiments d'infanterie de milice ont été affectés à la défense des batteries de côte. Une partie de ces unités est appelée à relayer les canonniers de la *coast artillery*, dont le nombre actuel est insuffisant. Un rapport d'inspection de la milice fait observer, avec raison, qu'il y a des inconvénients à instruire les gardes nationaux de l'infanterie dans la manœuvre des calibres supérieurs à 5 pouces. Les quelques jours dont on dispose chaque année pour cela, ne suffisent pas pour rendre ces pièces familières aux hommes; il en résulte qu'ils ne peuvent guère être employés que comme servants auxiliaires ou pour faire des besognes sans aucun profit au point de vue de leur instruction. Leur temps est trop précieux pour être gaspillé de la sorte. Les officiers de ces unités, d'autre part, n'ont pas de position définie, n'apprennent pas grand'chose et jouent un rôle effacé dont leur prestige ne peut que souffrir. Il paraît désirable de n'affecter ces troupes qu'à des batteries dont le maniement est peu compliqué, et dont elles pourraient décharger les réguliers en cas de besoin.

Une autre innovation, réclamée, celle-là, par le *Militia Council* de l'Etat de New-York, serait d'embrigader pour les manœuvres les régiments de milice avec ceux de réguliers, au lieu de former des brigades séparées de gardes nationales. Etant donné la différence énorme d'instruction professionnelle entre les deux branches du service, cet embrigadement réduirait d'une façon très considérable les moyens d'action des réguliers. Peut-être cela serait-il bon pour maintenir les exercices à la portée des miliciens; mais le système serait dangereux en temps de guerre. On l'a vu à Cuba en 1898. Un régiment de milices par division, dans l'état actuel des choses, est à peu près tout ce qu'on pourrait tenter devant l'ennemi... et encore!

\* \* \*

L'annonce des manœuvres de 1910 a mis définitivement fin aux canards divers qui couraient sur cette matière. Le bruit s'était répandu, en effet, depuis plusieurs mois, que ces exercices seraient supprimés. Il avait sans doute pris naissance dans les racontars des journaux concernant les fatigues imposées aux miliciens peu entraînés. Il y avait un fond de vérité dans ces faits divers sensationnels. A parler franc, on a peut-être été trop loin. Certaines unités, en outre, ont été obligées parfois de jeûner ou à peu près, pendant 24 heures; les chevaux durent rester aussi, trop longtemps, le ventre vide; quelques marches furent rendues pénibles par le mauvais temps. Mais on s'accorde en général à reconnaître que l'état sanitaire de 1909 a été meilleur que pour l'année précédente. Du reste, beaucoup de ces fatigues eussent pu être évitées, et il est probable qu'elles le seront à l'avenir. Le retard des distributions provenait uniquement de l'inexpérience

du service des subsistances de la milice ; et celui-ci doit inévitablement faire des écoles avant d'atteindre un degré convenable d'efficacité. Le proverbe : « C'est en forgeant qu'on devient forgeron », ne date pas d'hier. Dans plusieurs occasions, ensuite, on s'est trouvé aux prises, l'an dernier, avec des difficultés exceptionnelles. Pour ne citer qu'un cas, l'armée d'invasion marchant sur Boston, a fait usage de convois composés de véhicules loués sur place par le *Quarter Master Department*. L'administration, en agissant ainsi, avait voulu mettre les troupes en face des réalités de la guerre. Mais elle, désirait surtout, paraît-il, apaiser les fermiers et leur faire réduire leurs demandes d'indemnités pour dégradations, — les gens de la Nouvelle Angleterre ne plaisantent pas en matière d'argent —. Malheureusement, les voitures en question, mal construites, ou peut-être surchargées, se démolissaient les unes après les autres, et les miliciens étaient constamment obligés de pousser aux roues, de décharger et recharger les charrettes; et, sans parler du surcroît de travail, leur arrivée au cantonnement s'en trouvait considérablement retardée. Les chefs de corps de la garde nationale affirment que si le commandement avait laissé aux diverses unités le soin de s'arranger avec les voituriers ou fermiers, elles auraient pu se procurer des véhicules de meilleure qualité. C'est fort probable, car les agents de l'Etat, ici comme dans bien des pays de l'Europe, ne brillent pas par leur habileté en affaires.

En allant au fond des choses, on est amené à se demander si les grands camps d'instruction, tels qu'ils sont organisés, produisent des résultats proportionnés aux dépenses et au dérangement qu'ils occasionnent. Puisqu'il est entendu que ces manœuvres, si réduites qu'en soient les thèmes, ont pour objet principal d'instruire les officiers des gardes nationales, ne serait-il pas plus pratique de faire faire des stages à ces officiers, pour la durée des manœuvres, dans des unités régulières ? Ayant à commander des troupes exercées et bien entraînées, ces cadres pourraient, sans aucun doute, profiter des opérations d'une manière beaucoup plus complète qu'ils ne le font actuellement. Telle est du moins l'opinion de bien des autorités en affaires miliciennes. En revanche, on obtiendrait certainement d'excellents résultats en détachant dans les camps de la milice une très forte proportion d'officiers réguliers pour remplacer les cadres miliciens envoyés aux manœuvres de ligne.

\* \* \*

La question de la cavalerie continue à agiter les esprits. Mais, malgré les flots d'encre répandus dans la presse militaire et dans les revues, la création d'un « Grand Maître de la cavalerie » semble aussi loin que jamais de devenir une réalité. Ce qui est réel, toutefois, c'est l'amélioration de la *Mounted School* à Ft. Riley, sous l'énergique impulsion de son directeur, le colonel F. K. Ward, du 7<sup>e</sup> régiment, et d'un des officiers instructeurs qui

était allé suivre les cours de l'Ecole d'équitation de Hanovre, en Allemagne. Il semble entrer dans les vues de l'administration de désigner les officiers-élèves sortant de l'établissement à la tête de leur promotion, pour aller faire un stage à Saumur. On se procurerait ainsi une pépinière d'excellents instructeurs pour l'école de Fort Riley.

D'autre part, aujourd'hui que la milice est appelée à coopérer sérieusement, en temps de guerre, avec les réguliers, le haut commandement, tout autant que les Etats intéressés, se préoccupe davantage des attelages des batteries de la garde nationale. Tout le monde est d'accord sur ce point que le louage de chevaux au moment d'une prise d'armes est un procédé déplorable. Mais on ne saurait exiger, pour l'instant du moins, que les différentes républiques de l'Union entretiennent, dès le temps de paix, des attelages pour leurs batteries. Dans une de nos précédentes chroniques, nous avons mentionné qu'il s'était formé un courant d'opinion, préconisant la fourniture par le gouvernement fédéral, à l'artillerie et à la cavalerie de milices, de leurs chevaux de selle et de trait. En attendant, quelques stratégies de cabinet auraient sentencieusement émis l'avis qu'il serait possible de remonter les batteries de milice à bon marché au moyen de chevaux réformés de l'artillerie régulière. Espérons que ce trait de génie ne séduira pas les *congressmen*, toujours à l'affût d'économies en matière militaire !

\* \* \*

En terminant, quelques faits divers. D'abord, l'adoption du rifle automatique Benet-Mercier, dont il était question depuis longtemps de doter l'armée américaine. Les considérations qui ont fait accepter ce « Hotchkiss portatif » — comme on l'a surnommé — sont, en premier lieu, la simplicité de son mécanisme, lequel ne comprend, on le sait, que 26 pièces principales et 114 parties en tout. Ensuite, le fait que l'arme peut s'employer à volonté, soit pour le tir ordinaire, soit automatiquement, soit semi-automatiquement. Un arrangement a été conclu avec les propriétaires de la patente afin de monter une fabrique aux Etats-Unis.

En dernier lieu, une proposition vient d'être adressée au War Department dans le but de faire mettre à l'essai un nouvel équipement de campagne pour les troupes à pied. Celui-ci serait réduit au bidon individuel, une couverture légère de campement, une demi-tente abri imperméable et trois jours de vivres. Le convoi régimentaire transporterait le reste.

A l'heure actuelle, le fantassin porte un poids mort de 58 livres 8 onces, qui se répartit ainsi : armes et équipement, 46 livres 4 onces ; habillement, 12,4 ; l'ensemble forme environ 40 % du poids de l'homme.

**CHRONIQUE FRANÇAISE***(De notre correspondant particulier.)*

Les élections. — L'œuvre militaire de la dernière législature (1906-1910). — Notre armée de mer. — Le futur ministre de la guerre. — L'organisation de l'aéronautique militaire. — Les primes aux poids lourds.

Les élections viennent d'avoir lieu. Jamais cette consultation populaire n'avait provoqué moins de trouble. Le pays est resté extrêmement calme. Les résultats, d'ailleurs, n'ont apporté aucun changement notable à la situation respective des partis, et la majorité reste ce qu'elle était. Aucune question militaire n'a figuré sur les programmes des candidats : si quelques-uns, par hasard, ont rappelé que tel projet de loi — par exemple, la réforme des conseils de guerre — est resté en suspens, on peut dire que ces problèmes n'ont passionné personne. Il n'en était fait mention qu'incidentement et comme pour mémoire, sans qu'on y attachât d'importance. On s'est complu au contraire à affirmer que l'organisation de notre puissance militaire laissait peu à désirer.

Exposant l'œuvre de la législature qui finit, on a porté à son actif l'augmentation de l'artillerie et les mesures prises pour provoquer les reengagements de gradés (sous-officiers et caporaux ou brigadiers), encore qu'il n'y ait pas tant à se louer ni de ceci ni de cela. La loi du 25 mai 1909 a reporté à l'âge de cinquante ans le point de départ du délai de prescription pour l'insoumission, délit malheureusement trop fréquent, et qu'on aura ainsi le moyen de mieux réprimer. Quant à l'épuration de l'armée, elle résultera de l'incorporation des condamnés de droit commun... dans les bataillons d'Afrique quand on aura adopté le projet de loi déposé à ce sujet.

Bien entendu, les hommes politiques ont fait valoir l'allégement des charges imposées aux réservistes et aux territoriaux, puisqu'on a abaissé à 23, 17 et 9 jours (l'aller et le retour compris) la durée de leurs périodes d'instruction primitivement fixées à 28 et 14 jours.

En même temps qu'on réduisait ainsi ces périodes, on se préoccupait de leurs conséquences sur les familles nécessiteuses, privées de l'aide de leurs soutiens habituels pendant le temps qu'ils passent au service. Ces familles reçoivent dorénavant, dans la proportion de 12 % du nombre des hommes appelés sous les drapeaux, une allocation de 75 centimes par journée d'absence, avec majoration de 25 centimes pour chaque enfant de moins de seize ans à la charge du réserviste ou territorial convoqué. Les allocations de même nature que la loi du 21 mars 1905, établissant le service de deux ans, accordait aux familles nécessiteuses de jeunes soldats, dans la proportion de 8 % du contingent, sont désormais accordées dans la proportion de 10 %. Et naturellement on en tire vanité.

Enfin on fait sonner bien haut l'augmentation de la solde des officiers subalternes ainsi que les améliorations dont a bénéficié le soldat, ou dont il est censé avoir bénéficié. Son pain a changé de forme et de couleur. La « boule de son » a été remplacée par la miche, dont les ménages ont l'habitude. La qualité de la viande est l'objet de soins plus attentifs que par le passé. Les fraudes commises dans la livraison des denrées par les fournisseurs de l'armée ont été sévèrement réprimées. Mais peut-on en attribuer le mérite au législateur ? Et n'est-ce pas le pouvoir exécutif qui peut s'en vanter ?

Le Parlement, par contre, est en droit d'être loué (à moins qu'on ne l'en blâme) pour avoir inscrit au budget de 1910 de nouveaux crédits en vue de donner plus d'extension à la consommation du vin et des boissons hygiéniques par la troupe ou en vue de l'exécution d'un vaste programme d'amélioration des casernements, dont on évalue à 525 millions la dépense totale.

\* \* \*

La marine de guerre a peut-être retenu plus encore que l'armée de terre l'attention de la dernière Chambre. Ayant rarement l'occasion de parler de cet élément de notre défense nationale, j'emprunte à une brochure de propagande électorale (*Quatre ans de République : 1906-1910*) le résumé de ce qui a été fait dans ce laps de temps.

L'enquête approfondie à laquelle le Parlement s'est livré a déterminé une réorganisation générale qui est poursuivie méthodiquement.

Le décret du 18 décembre 1909 institue l'autonomie de l'intendance et des services de santé, tout en assurant la coordination de tous les services, dans les ports comme à Paris.

Le décret du 15 janvier 1910 a réorganisé le corps du contrôle et supprimé une paperasserie inutile. D'importantes mesures de décentralisation et de simplification ont été prises dans le décret du 21 janvier 1910.

La répression sévère des fraudes commises à l'occasion des marchés a été organisée.

La création d'un corps spécial d'ingénieurs de l'artillerie navale a été réalisée par la loi du 5 novembre dernier. Des efforts sérieux (*sic*) ont été faits en vue de rendre nos escadres plus homogènes, de réduire les trop longs délais de constructions neuves dans nos arsenaux.

Les lois budgétaires ont fourni au cours de la législature les moyens de poursuivre l'accomplissement des programmes arrêtés antérieurement.

Durant cette période, sont entrés en service 6 cuirassés d'escadre, 4 croiseurs cuirassés, 22 contre-torpilleurs, 75 torpilleurs, 16 sous-marins. Six cuirassés du type *Danton* sont en voie d'achèvement. Deux croiseurs cuirassés entreront en service cette année même. Trente-et-un contre-torpilleurs et trente-trois sous-marins sont en achèvement ou en construction.

Enfin une loi toute récente autorise la mise en chantier de deux cuirassés de 23 000 tonnes, à terminer dans un délai de trois ans, et amorce ainsi la

construction très prochaine d'une nouvelle série d'unités de combat puissamment armées.

Il est donc juste de reconnaître que, dans la législature qui prend fin, les pouvoirs publics ont consenti tous les sacrifices et toutes les mesures nécessaires pour maintenir la France au rang des grandes puissances maritimes.

Cet optimisme tendancieux n'a rien qui doive nous étonner dans un opuscule de circonstance. Et il est tout naturel qu'il mette au compte du Parlement ce qui est l'œuvre personnelle du ministre de la marine et de son sous-secrétaire d'Etat. Si turbulent, inconsidéré et inconsistante que soit M. Chéron, on ne peut nier que son activité n'a pas été complètement stérile. Quant à l'amiral Boué de Lapeyrère, il a eu la bonne fortune de réussir dans son poste et d'obtenir l'oreille de la Chambre et du Sénat.

\* \* \*

Le général Brun, au contraire, n'a pas eu de chance. Si l'accident du *Zeppelin II* s'était produit quelques semaines plus tôt, son scepticisme et ses affirmations auraient été très loués, alors qu'on s'en est indigné. Aussi bien n'est-il plus question de lui, mais du successeur qu'il aura.

J'ai dit que les compétiteurs ne faisaient pas défaut. Il est pourtant quelqu'un qui s'est dérobé. Le général Galliéni a refusé, paraît-il, de recueillir le portefeuille ministériel, si on le lui offrait. Le général Percin s'est déclaré, lui, tout disposé à l'accepter; mais certains hommes politiques haut placés s'y opposent, invoquant le souvenir du rôle fâcheux que ce remarquable artilleur a joué en s'aventurant sur un terrain où il eût mieux fait de ne pas mettre le pied. On parle du général de Lacroix, à défaut de ces deux-là, et aussi de M. Georges Cochery qui passerait des finances à la guerre. Nous ne tarderons pas sans doute à être fixés.

\* \* \*

En attendant qu'il quitte la place, le général Brun déploie une activité qu'on ne lui connaissait pas. Il a déjà tenu la promesse qu'il a faite d'organiser l'aérostation militaire. Et, si c'est quelque chose, qu'il l'ait tenue, c'est davantage encore qu'il l'ait déjà tenue.

Il a mis à la tête de ce service le colonel Hirschauer, très brillant officier du génie, breveté d'état-major, qui serait général depuis longtemps, s'il n'avait été l'officier d'ordonnance du général de Boisdeffre, dans la disgrâce duquel il s'est trouvé englobé.

Le futur régiment d'aérostiers sera-t-il stationné à Versailles, avec champ d'aviation soit au plateau de Satory soit à Rocquencourt? Sera-t-il stationné à Reims avec champ d'aviation dans les plaines de Bétheny? La question n'est pas encore définitivement réglée, sauf erreur.

Le service des études poursuivies par l'atelier de Chalais-Meudon a été réuni à celui des constructions, duquel il avait été malencontreusement

séparé il y a quelques années. La réunion dans la même main de tous les moyens d'action facilitera leur mise en œuvre. On l'espère du moins. On avait espéré que le dédoublement la faciliterait en décomposant le travail et en allégeant la besogne de chacun des collaborateurs. Qui sait si on n'en reviendra pas, un jour, à cette solution ? La vie est, ainsi : on fait et on défait.

\* \* \*

Une loi du 8 avril a prévu l'attribution de primes aux propriétaires d'automobiles de poids lourd, et quinze jours après — remarquable célérité ! — un arrêté du ministre de la guerre déterminait les règles de cette attribution.

Chaque année, le ministère fixera les conditions générales d'établissement que doivent remplir les véhicules en question, de chaque catégorie, pour pouvoir être primés, après avoir subi une épreuve d'endurance organisée en vue de contrôler leurs qualités de construction et leur bon fonctionnement. (Il y a trois catégories : camions-porteurs, — camions tracteurs-porteurs, — ensemble de véhicules constituant les trains).

Le propriétaire de chaque véhicule ou train automobile primé reçoit une *prime d'achat*.

La possession d'un de ces véhicules ouvre, d'autre part, des droits à l'allocation éventuelle d'une *prime d'entretien* pour chacune des trois années qui suivent celle où la prime d'achat a été accordée.

Le montant total des primes d'entretien susceptibles d'être allouées pendant l'année aux véhicules ou trains automobiles qui auront reçu antérieurement une prime d'achat est tout d'abord réservé sur les crédits votés par le Parlement pour le service des primes au cours de cette année.

La somme restant disponible après ce prélèvement est seule affectée à l'allocation de nouvelles primes d'achat.

L'importance des primes est déterminée d'après la catégorie à laquelle appartient l'organe de transport présenté, et, dans chaque catégorie, d'après la charge utile transportée, pour les camions porteurs et les trains d'après la charge utile transportée et le poids total remorqué pour les camions tracteurs-porteurs.

La charge utile et, pour les camions tracteurs-porteurs, le poids total remorqué, sur lesquels sera basé le montant des primes, seront ceux avec lesquels les épreuves d'admission auront été subies par les véhicules types servant de modèle au véhicule (ou au train) présenté en vue de l'allocation des primes.

Pour ouvrir à leur propriétaire des droits à l'allocation des primes d'achat, les véhicules ou trains conformes aux modèles déclarés aptes à être primés doivent satisfaire aux conditions énumérées ci-après :

Etre neufs, avoir été complètement construits en France avec des matières premières usinées entièrement en territoire national dans des établissements

employant un personnel dirigeant ou ouvrier dont les trois cinquièmes au moins soient d'origine française ou naturalisés Français et possédant une installation et un matériel suffisants pour assurer la continuation de la fabrication et de la fourniture des pièces de rechange en temps de guerre;

Etre mis en service normal en France, sur le territoire continental (l'Algérie et la Corse sont exclues) pour les besoins d'une industrie, d'un commerce ou d'une entreprise;

Avoir été reconnus de bonne construction et de bon fonctionnement et être munis d'un certain nombre de rechanges et accessoires (dont la liste est donnée) ;

Etre pourvus d'une carrosserie-camion semblable à celle que possédaient, au moment où elles ont été soumises à l'examen de l'autorité militaire, les voitures représentant les modèles auxquels ils sont conformes—que cette carrosserie soit adaptée à demeure sur la voiture ou qu'elle soit conservée et entretenue à part par les propriétaires, si elle ne convient pas au service normal d'exploitation assuré par le véhicule.

Des conventions peuvent être passées par le ministre de la guerre avec les grandes entreprises de transport en vue d'aménagements spéciaux à apporter à certaines de leurs voitures. La réalisation de ces aménagements les dispense de l'entretien de carrosserie-camions pour les voitures ainsi aménagées.

La prime d'entretien est attribuée, au cours des délais fixés plus haut, pour tout véhicule ayant bénéficié d'une prime d'achat, maintenu en service sur le territoire continental français, qui est présenté en bon état de fonctionnement et d'entretien et muni de tous les accessoires et rechanges exigés pour l'allocation de la prime d'achat.

Sous peine de reverser à l'Etat le montant des primes déjà touchées (prime d'achat et prime d'entretien) les bénéficiaires des primes doivent s'engager, à ne pas vendre et à ne pas mettre en service en dehors du territoire continental français les véhicules primés, au cours des quatre années qui suivront celle pendant laquelle aura été allouée la prime d'achat.

S'ils vendent leurs véhicules en France, ils doivent en faire la déclaration et remettre à l'acquéreur, dans le délai d'un mois à dater du jour de la vente, une expédition de cette déclaration avec les certificats des primes déjà allouées.

Ils doivent adresser dans le même délai, à l'autorité militaire, une deuxième expédition de cette déclaration en y joignant un engagement par lequel l'acquéreur souscrit à son tour à toutes les obligations imposées au propriétaire du véhicule primé.

Enfin, celui-ci est tenu, sous peine de perdre ses droits aux primes d'entretien qui pourraient lui être allouées ultérieurement, de faire connaître dans le délai d'un mois, à l'autorité militaire, tout changement apporté au point de garage normal de ce véhicule, et d'en justifier, à toute époque, sur la demande des autorités militaires locales, le maintien en service courant.

---

---

**CHRONIQUE PORTUGAISE**  
*(De notre correspondant particulier.)*

Questions de défense nationale. — L'artillerie.

Je vous ai déjà parlé, dans ma dernière chronique, des questions les plus actuelles qui concernent notre défense nationale, résumant notamment à grands traits les opinions les plus fondées en matière de réorganisation de notre marine de guerre.

Je me propose de continuer, dans mes prochaines chroniques, à traiter des autres sujets qui passionnent, à l'heure présente, nos cercles militaires et que la très grande majorité du pays considère comme des obligations dont l'exécution ne saurait être ajournée. Je vous parlerai aujourd'hui des différents services d'artillerie qu'exige l'organisation militaire du Portugal; les uns font encore totalement défaut; d'autres, créés à la vérité, n'en sont pas moins demeurés à l'état d'organismes tout à fait embryonnaires et ont un urgent besoin de développement; d'autres enfin, les mieux organisés et les plus complets pour le moment, réclament cependant un rajeunissement qui les mette à même de remplir les missions importantes dont ils sont chargés. La besogne, vous le voyez, est très vaste et assez malaisée.

Mes faibles moyens sont bien peu proportionnés à la difficulté de l'exposé que j'entreprends de vous faire; il faudrait une plume plus autorisée que la mienne pour montrer sous son vrai jour le rôle important que doivent jouer dans la défense du Portugal, les diverses espèces d'artillerie; et cette plume devrait aussi — c'est même là le principal — faire appel à toutes les énergies de notre patriotisme et attirer sur le point qui nous occupe l'attention du pays, afin que soient enfin comblées les énormes lacunes dont souffrent ces importants facteurs de notre défense. Tous les efforts sont nécessaires les grands comme les petits; il faut persévérer sans relâche. Cette pensée m'encourage à travailler avec mes faibles forces à la propagation d'idées que je crois réalisables, et je m'estimerais heureux si les lignes que je vais écrire pouvaient susciter dans mon pays des critiques et des discussions — qu'elles me soient favorables ou non — qui auraient en tous cas pour résultat de secouer un peu le découragement général dont nous souffrons.

\* \* \*

Plus la civilisation et l'industrie progressent, plus aussi se développe le rôle que jouent les machines dans toutes les branches de l'activité humaine. Le but auquel on tend sans cesse, c'est la substitution d'un mécanisme puissant à l'effort isolé et faible de l'homme. On conçoit parfaitement que sur le vaste champ de la guerre, où se heurtent et se combattent les intérêts les plus important d'ordre moral autant que matériel, la machine, — le canon — outil puissant et collectif, servi par des ouvriers spéciaux et uniquemen

destiné à la production des feux, ait peu à peu gagné en importance à côté de l'outil individuel, — le fusil —.

Détachée de l'infanterie vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, l'artillerie commença à s'affirmer dans les guerres du Grand Frédéric; les grandes batailles de l'épopée napoléonienne, avec leurs masses colossales de bouches à feu accrurent son importance et les combats acharnés de 1870 firent voir en elle, souvent, l'arme principale de la lutte. Faiblement soutenue par une artillerie techniquement inférieure, l'infanterie française, mieux armée que l'allemande avec son Dreyse, pleine de courage et de bravoure, donna des preuves héroïques de son extraordinaire ténacité et du plus brillant esprit militaire ; mais elle ne put tenir sous le feu convergent et écrasant de l'artillerie allemande, qui protège méthodiquement l'avancement de son infanterie et prépare la victoire. L'action de cette artillerie, dans la guerre de 1870-71, parut si importante aux Allemands qu'ils n'ont pas hésité dès lors, à porter la proportion des bouches à feu et des fusils de l'infanterie de 3,4 à 6,4 pour 1000 ; dans ce calcul, rentrent, il est vrai, les batteries lourdes de campagne.

L'artillerie est par excellence l'arme de l'offensive tactique ; par ses formidables effets matériels et moraux, elle abat les obstacles, fraie un chemin à l'infanterie de l'attaque et lui donne en même temps la confiance, l'élan nécessaire et la hardiesse qu'il faut pour poursuivre sans répit l'œuvre commencée. La proportion d'artillerie mise en ligne dans les dernières guerres dépasse tout ce qui a été fait jusque là. Ce n'est d'ailleurs pas seulement en rase campagne que la valeur de l'artillerie s'affirme d'une manière indiscutable. La dernière guerre d'Extrême-Orient a permis de constater les effets formidables produits par les machines de guerre modernes batteries de place, de position, de siège, de côte, etc.

Si Port-Arthur a résisté si longtemps et s'il a finalement été pris, c'est grâce aux puissantes bouches à feu mises en batterie par la défense et par l'attaque. La guerre de positions, dont la guerre russo-japonaise a fourni de nombreux exemples, a abondamment fait faire leurs preuves à toutes les catégories de l'artillerie lourde de campagne. Quant à l'artillerie marine et côtière, les batailles navales de Port-Arthur et de Tsoushima ont démontré que la décision d'un engagement entre cuirassés dépend de l'emploi de nombreuses et puissantes pièces de gros calibre et à grande vitesse initiale. Bref, on peut conclure que, de quelque point de vue qu'on l'envisage, l'artillerie gagne constamment en importance et en valeur.

\* \* \*

L'organisation actuelle de nos troupes d'artillerie ne satisfait aucunement aux besoins de la défense nationale, soit en ce qui concerne l'armée de campagne, soit en ce qui touche à la défense du camp retranché de Lis-

bonne. C'est au budget à se plier devant les intérêts suprêmes du pays, car il faut à tout prix être prêt pour la guerre, qui ne laisse plus, de nos jours, comme jadis, le temps d'improviser des généraux, de former des soldats, de couler des canons, de fabriquer des fusils et de se fournir de munitions. Le matériel moderne exige de son personnel servant une instruction prolongée et plus soignée qu'autrefois ; la direction et le réglage du tir se sont fort compliqués et demandent des officiers des années d'études et d'exercices au polygone et sur les champs de tir. Enfin, l'établissement de batteries côtières nécessitera encore un délai assez long après l'acquisition du matériel. Assurément, le Portugal n'est pas en mesure de créer en une fois tout ce que sa défense rend indispensable ; mais on peut du moins veiller sans relâche à l'augmentation progressive du matériel et à l'organisation des services dans les limites compatibles avec l'économie de notre budget.

\* \* \*

Dans ma chronique de juin 1909 (*Revue milit.*, p. 537), je vous ai rendu compte du projet d'organisation de notre artillerie légère que je considérais comme le plus complet et le mieux équilibré ; je n'y reviendrai donc pas. Je dois cependant vous signaler les mesures budgétaires qui ont été proposées pour l'exécution de ce projet. L'acquisition du matériel encore manquant se ferait dans l'ordre suivant :

1<sup>o</sup> Les 6 batteries d'obusiers légers de campagne, prix probable 1 million 800 000 fr. :

2<sup>o</sup> Les 12 batteries de canons de 75 mm. à tir rapide Canet M. 1904, 2 500 000 fr.

3<sup>o</sup> Les 6 batteries de montagne, 1 800 000 fr.

Le total de 6 100 000 fr. serait réparti sur les budgets de six années consécutives, moyennant un léger surcroît annuel d'environ un million de francs.

\* \* \*

Examinons maintenant la défense de terre du camp retranché de Lisbonne et les modifications qu'elle nécessiterait pour mettre la capitale du pays à l'abri d'un coup de main hardi d'un adversaire qui aurait pour objectif principal la prise de la première ville du royaume. Les renseignements qui vont suivre n'ont d'ailleurs pas la prétention de constituer une étude complète de la question.

Comme on le sait, le Tage sépare les environs de Lisbonne en deux territoires très distincts sous le rapport de la densité de la population, de la nature du terrain, des voies de communication, etc. Le secteur nord, compris entre le fleuve et l'Océan Atlantique, a un sol très mouvementé ; des chaînes de collines s'y déploient en courbes parallèles et concentriques qui fournissent un ample choix de positions défensives et constituent une excellente

ligne de protection de la capitale à grande distance ; bien que très peuplé, ce secteur est d'une observation facile grâce à son faible boisement ; son terrain est accessible aux troupes de toutes armes. Les voies de communication, pour être suffisantes, n'exigeraient que la construction de quelques tronçons de routes pour opérer certaines liaisons et de quelques embranchements de chemins de fer à voie étroite pour faciliter l'avance ou l'évacuation des troupes.

Le secteur sud, compris entre les fleuves Tage et Sado, a une topographie toute différente ; le sol y est plat, la population de faible densité ; les moyens de communication de tous genres très peu nombreux.

Actuellement, l'enceinte de Lisbonne et les forts qui l'appuient constituent tout au plus un dernier réduit, capable tout juste de retarder quelque peu le suprême assaut de l'ennemi.

Deux solutions sont en présence pour l'organisation de la défense de Lisbonne du côté de terre : placer le point central de résistance à environ 8 kilomètres du centre de la ville, afin de préserver celle-ci des effets d'un bombardement. Dans ce cas, l'espace compris entre la capitale et la ligne des fortifications serait trop exigu pour permettre à l'armée de campagne de manœuvrer librement. Ou bien l'on pourrait reporter cette position centrale plus en avant, et construire des retranchements à l'endroit où s'établirent jadis les lignes, devenues classiques, de Torres Vedras pendant l'invasion napoléonnienne. Dans cette hypothèse, les forces nationales, si elles étaient contraintes à la retraite, pourraient se replier à l'intérieur de la zone fortifiée et s'y tenir prêtes à reprendre l'offensive ou à contribuer à la défense de la capitale.

Cette seconde solution est étroitement liée au plan conçu par Wellington en 1809-1810 dans sa défense du Portugal ; il avait basé ses chances de succès sur une défensive concentrée ; les lignes de Torres Vedras formaient son dernier réduit pour couvrir la capitale, objectif de toute la campagne ennemie et base d'opérations de sa propre armée. Cette conception stratégique et la manière dont ces lignes furent tactiquement utilisées sont un des titres de gloire de Wellington ; elles démontrent à l'évidence la supériorité de ce système sur l'organisation des anciennes lignes avec intervalles.

L'attribution d'une garnison spéciale aux ouvrages des lignes défensives permet à l'armée de campagne d'opérer en toute indépendance, ce qui représente aussi un très notable progrès sur l'ancienne méthode, laquelle consistait à attendre le choc de l'assaillant sur les lignes de la défense.

Et cependant, malgré l'excellence évidente des principes qu'a si brillamment illustrés Wellington à Torres Vedras, le plan rationnel qui réglait l'organisation défensive du réduit central du pays est allé s'effaçant dès après la guerre de la Péninsule. Depuis lors et jusqu'à ces toutes dernières années, les travaux militaires qui sont censés protéger Lisbonne — sauf un ou deux

— négligent la mise en état des lignes avancées et méprisent complètement les leçons des guerres de jadis. Il est pourtant bien évident que si ces positions de Torres Vedras parurent aussi indispensables et capitales à Wellington, leur utilisation s'impose encore bien davantage à nous, qui lutterons, contre un adversaire quel qu'il soit, dans des conditions de disproportion numérique encore plus grande.

Les fronts défensifs du secteur nord, appuyés d'un côté à l'océan et de l'autre au Tage, constituent de magnifiques lignes de défense, dont les flancs sont protégés par des obstacles que l'on ne peut tourner. L'ennemi ne les peut approcher que de front. De plus, la configuration du terrain lui cache les mouvements et les déploiements de notre armée de campagne, ce qui l'empêche totalement de déclencher à coup sûr et par surprise son attaque décisive.

Il va sans dire que lorsque nous parlons des avantages des fortifications de 1810, nous n'entendons nullement dire qu'il faut ressusciter simplement les anciennes lignes ; mais ce qui importe pour le pays, c'est d'envisager de nouveau la question des positions avancées comme le fit Wellington. Le but de ces fortifications, tant de celles de Torres Vedras que de celles de Setúbal, doit être d'augmenter la liberté de manœuvre de notre armée de campagne, et pour cela, il faut commencer par immobiliser l'ennemi sur le front; d'où l'importance des lignes défensives. Nous ne pouvons, chez nous, songer à éléver des ouvrages permanents pour constituer ces lignes, à cause des frais considérables que cela entraînerait. Mais il ne faut pas oublier les magnifiques pages dans lesquelles l'éminent général Langlois, si compétent dans les choses d'artillerie, analyse la *crise de la fortification*<sup>1</sup>. Il dit entre autres : « Il faut bien comprendre, en effet, que la force de résistance réside beaucoup plus, actuellement, dans *l'invisibilité* et dans *l'étendue* des surfaces présentées par des objectifs nombreux et relativement faibles que dans les accumulations de bétons et de cuirasses ; ceux-ci trouveront toujours un engin destructeur qui en aura raison ; ils n'auront jamais qu'une valeur transitoire, de courte durée, et ne justifient pas la dépense qu'ils auront exigée. Le temps n'est pas éloigné où l'on comprendra qu'aux forts bétonnés et cuirassés il sera préférable de substituer de grands ouvrages offrant de longues lignes de tranchées de profil léger, s'étayant mutuellement en profondeur, bien protégées par de grandes surfaces de défenses accessoires, bien appuyées en arrière par un grand nombre de bouches à feu masquées. Il y a là une évolution très nette qu'on méconnaît lorsqu'on réclame des millions pour des cuirasses et des bétons. »

Dans un autre passage, il s'exprime encore ainsi : « *La fortification de campagne tend chaque jour davantage à se substituer à la fortification permanente* »

<sup>1</sup> *Questions de défense nationale*, par le général Langlois. 1906.

*nente* ; les forts, devenus très vulnérables, ne constituent plus la solide ossature de la défense ; celle-ci a changé de place ; elle réside maintenant principalement dans tous les ouvrages de *fortification légère* d'infanterie et d'artillerie qui relient les forts entre eux. Une grande place forte, et même très forte, pourrait s'établir sans aucun de ces forts bétonnés et cuirassés qui coûtent si cher. Pourquoi ? Parce que : 1<sup>o</sup> le perfectionnement apporté aux armes à feu, notamment au fusil, a donné à la simple fortification de campagne une force de résistance extraordinaire, force due au feu et non à l'obstacle ; 2<sup>o</sup> cette fortification légère échappe en grande partie aux effets de l'artillerie de l'attaque, non pas en raison de la force de chacun de ses éléments, mais bien grâce à son très grand développement ; les surprises qu'elle présente sont telles que pour ruiner de pareilles défenses, il faudrait une effrayante consommation de munitions ; 3<sup>o</sup> la fortification permanente, au contraire, formées d'ouvrages de fort relief mais d'étendue restreinte, est fatalement devenue très faible devant les énormes obus à explosifs violents. Telle est l'évolution que beaucoup d'esprits ne voient pas encore clairement. »

En résumé, nous pensons qu'à la conception du camp retranché permanent, adossé à Lisbonne, il faut substituer celle d'une zone plus vaste de fortifications, formée d'un certain nombre de points d'appui; chacun de ces points d'appui comprendrait quelques groupes d'ouvrages de campagne constituant autant de petits camps retranchés destinés à renforcer la défense, sur les points les plus importants des péninsules de Torres Vedras et de Setubal, en prenant sous leurs feux les principales voies d'accès de l'ennemi : « *Il y a là une évolution très nette qu'on méconnaît lorsqu'on réclame des millions pour des cuirasses et des bétons.* »

Ces petits camps retranchés devraient satisfaire aux trois conditions capitales suivantes : 1<sup>o</sup> rendre très difficile toute attaque, même progressive, dirigée contre eux ; 2<sup>o</sup> pouvoir se défendre par leurs propres moyens ; 3<sup>o</sup> commander constamment les intervalles qui les sépareraient les uns des autres.

Le rôle d'un petit camp retranché ainsi défini (point d'appui et organe de défense des intervalles), il faudrait donner à celui-ci une garnison suffisante pour remplir ce double but ; mais on devra se garder de le doter d'une grosse artillerie qui l'inciterait à entamer la lutte avec les batteries assiégeantes ; cette artillerie de fort calibre ne ferait qu'attirer sur lui les coups de l'adversaire.

Si nous admettons approximativement une longueur de 50 à 60 km. pour le secteur nord et de 15 km. pour le secteur sud comme périmètre des lignes défensives avancées, il nous semble que le premier de ces secteurs nécessiterait quatre points d'appui ou petits camps retranchés, et le second deux à peine. Pour ne pas disperser l'infanterie et la réserver pour l'action

décisive, que la manœuvre seule peut procurer, il conviendrait de garnir les points d'appui d'une grande quantité d'artillerie de petit calibre, dont l'efficacité est très supérieure à celle des armes portatives. L'armement de ces camps varierait d'ailleurs suivant leur importance et la nature du terrain environnant.

Dans le secteur nord, pour le tir à la distance de 2 à 3 km., la pièce automatique de 37 mm. Vickers Sons, Maxim ou Hotchkiss (pom-pom), avec bouclier, semble tout indiquée. Les pièces rapides de 75 mm. suffiraient amplement à commander, aux distances de 6 à 7 km., les intervalles entre les points d'appui. Enfin, l'obusier ou le mortier de 9 à 10 cm. serait d'un très bon effet contre les troupes masquées, à petites distances, dans les plis du terrain.

Dans le secteur sud, par contre, où la topographie favorise les longs tirs, les pièces automatiques de 37 mm. seraient avantageusement remplacées par un nombre égal de pièces de 57 mm. à tir rapide, avec affût cuirassé système Schumann.

Une organisation provisoire de notre défense avancée pourrait attribuer à chacun des points d'appui mentionnés un régiment d'artillerie de place, à deux groupes de trois batteries, qui constituerait le noyau des forces d'artillerie à mobiliser au moment des hostilités. Le nombre total des bouches à feu nécessaires, sur pied de paix, à la défense continentale du camp retranché de Lisbonne serait ainsi de 36 batteries, chiffre bien modeste si on le compare à l'énorme développement des lignes de la défense. A l'appui de ce que nous avançons, nous citerons, par exemple, la Belgique, où la ville d'Anvers possède 30 batteries, Liège 12 et Namur 9, ce qui fait pour la Belgique 51 batteries actives.

Voyons maintenant ce qui concerne la défense des intervalles entre les points d'appui. L'artillerie de ces derniers devrait être exclusivement destinée à leur défense immédiate et au flanquement des intervalles, les pièces lourdes établies dans ceux-ci se réservant l'action sur l'infanterie et l'artillerie ennemis aux grandes distances. Il est évident que l'armement d'un périmètre de défense aussi étendu que celui dont nous avons parlé dépasserait les ressources de notre budget national. La seule solution de cette difficulté consisterait dans la création d'un nombre limité de groupes d'artillerie de position *mobiles*, que l'on pourrait déplacer aisément et porter sur les points où le commandement en chef voudrait obtenir la supériorité du feu. Cette artillerie mobile tirerait aussi sur les travaux de l'assaillant. Les buts que la défense devrait battre ne pourraient être ni fort nombreux ni fort résistants; c'est pourquoi nous croyons que nos batteries mobiles de position n'auraient pas besoin d'un matériel aussi gros et aussi varié que celui dont sont dotées la plupart des artilleries lourdes des armées européennes.

Quatre groupes de position à 2 batteries actives constitueraient, à notre

avis, une force suffisante pour armer les intervalles de la défense; le secteur nord en aurait trois et le secteur sud un. Les batteries du secteur nord seraient pourvues d'obusiers de 12 cm. à tir rapide, et celles du secteur sud de pièces de 10,5 cm., à tir rapide également : la diversité des champs de tir justifie cette différence de matériel.

En terminant ces considérations relatives à la défense continentale du camp retranché de Lisbonne, notons encore que l'on ne doit pas perdre de vue que le système de fortification d'un pays est naturellement dépendant des formes qu'adoptera la guerre dans ce pays. Loin de pouvoir être considérée comme une branche séparée et isolée de la stratégie, la fortification tire au contraire ses principes des enseignements de celle-ci et modifie ses procédés suivant les exigences de chaque cas particulier et l'objectif final des opérations militaires probables.

Mais, quels que soient ces procédés, la fortification doit en toutes circonstances permettre une large application du principe de l'économie des forces, en facilitant la défense de certains points importants dont les garnisons peuvent en conséquence être réduites au profit de l'armée de campagne et de ses forces opérantes. Il est, chez nous, absolument indispensable d'établir une zone profonde entre nos lignes avancées et notre capitale, afin que l'armée de campagne puisse y effectuer à couvert les mouvements nécessaires à la préparation de l'action décisive contre l'adversaire.

Il nous faut, pour cela, combler dans le plus bref délai possible les lacunes de notre organisation défensive continentale et prendre des mesures qui soient à la hauteur des circonstances : c'est là une question nationale qui doit primer toutes les autres. Mettons-nous en garde contre toute surprise désagréable et contre tout désastre, dont les conséquences seraient irréparables; et pour cela, n'oublions pas cette phrase, bien souvent citée, d'Emile de Girardin : *Le véritable nom de l'imprévu, c'est l'imprévoyance.*

Dans notre prochaine chronique nous examinerons ce qu'il y aurait à faire pour les autres aspects de notre défense nationale.

---

## INFORMATIONS

---

### SUISSE

**Bibliothèque militaire fédérale.** — Principales acquisitions en janvier-février 1910.

- Ba 24. Leupold, E. : *Die Schweizertruppen in der Schlacht bei Ceresole.* (55. Neujahrsblatt der Feuerwerker-Gesellschaft (Artillerie-Kollegium) in Zürich auf das Jahr 1910. 8Zürich .